

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
ARRDT. DE CARPENTRAS
CANTON DE PERNES LES FONTAINES

REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE BLAUVAC

ARRETE PORTANT

Réglementation de circulation pour cause de travaux

N° 2021-67
Du 05-10-2021

Le Maire de la commune de Blauvac,

Vu les articles L 2212-2 et L 2213-1 du Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la route ;
Vu les arrêtés formant le règlement général de police de la commune ;

Considérant les travaux **de réfection de plateaux surélevés sur les routes départementales n°150 dite route de Saint Estève (le village) et n°14 dite route de Villes sur Auzon (hameau de Saint Estève) à Blauvac par la société COLAS France - SRMV, située à Carpentras, qui auront lieu entre le 05-10-2021 de 7h30 à 16h30 ;**
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement dans un but de sécurité publique aux alentours et sur son parcours ;
Vu l'intérêt général ;

ARRETE

Article 1. La circulation des véhicules sera interdite sur la RD 150, route de Saint Estève, dans les deux sens de circulation le 05-10-2021 ;

Article 2. La circulation des véhicules sera interdite en demie chaussée sur la RD 14, route de Villes sur Auzon, dans les deux sens de circulation le 05-10-2021 avec des feux tricolores ;

Article 3. Pendant cette même période, le stationnement des véhicules sera interdit sur les voies ou les parties de voies ;

Article 4. Les travaux auront lieux la journée du 5-10-2021 entre 7h 30 et 16h30.

Article 5. M. le commandant de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Blauvac, le 05-10-2021

Le Maire

M.RASPAIL Max

Affiché le 05-10-2021

Notifié : - au groupement de gendarmerie de Mormoiron
-à l'entreprise

